

# *Le Partenariat Public-privé dans la surveillance électronique en France*

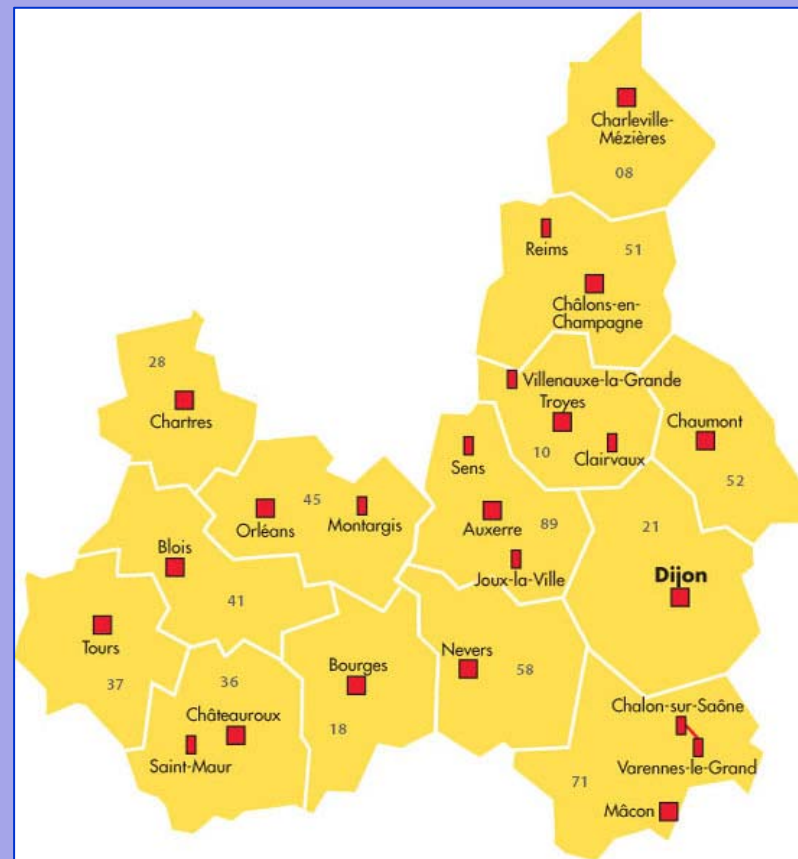
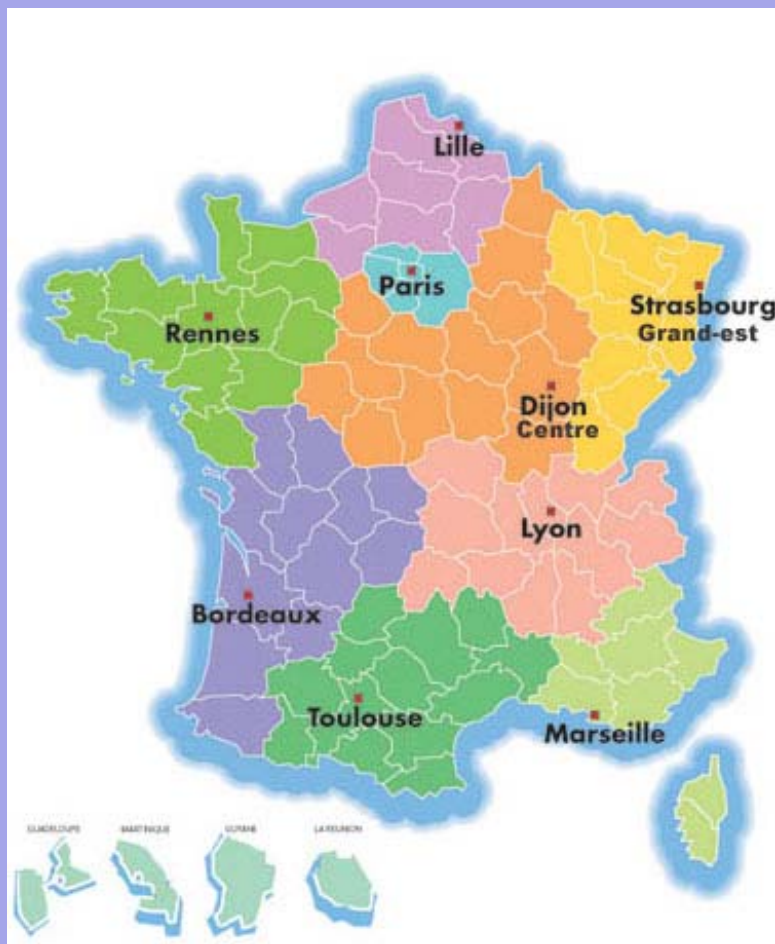
Direction Interrégionale des Services  
Pénitentiaires de Centre-Est Dijon



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

# Direction interrégionale des Services Pénitentiaire Centre Est - Dijon






**Un partenariat qui a fait ses preuves....  
mais qui doit rester encadré**



## *Le partenariat public-privé: une « vieille » histoire avec l'administration pénitentiaire française...qui ne fait plus débat aujourd'hui*

- ✚ Depuis 1987, dans les nouveaux établissements pénitentiaires, certaines fonctions sont déléguées au secteur privé
- ✚ L'arrivée du bracelet électronique, depuis 10 ans, a confronté l'administration pénitentiaire à un nouveau partenariat public-privé:
  - la collaboration se réalise désormais dans un secteur, constituant le « coeur » de métier de l'administration pénitentiaire, la surveillance
  - cette collaboration s'opère « hors les murs »

# *L'expérience de la collaboration public-privé dans la surveillance électronique en France*

 *une collaboration bien identifiée et bien délimitée*

✓ rôle du prestataire privé: fourniture du matériel de pose, des logiciels de surveillance et de la maintenance du dispositif



✓ rôle du secteur public: l'enquête de faisabilité, la pose du matériel, la surveillance, et le rendu-compte à l'autorité judiciaire

# Le fonctionnement du placement sous surveillance électronique

PSE Actuel  
(simplifié)



PSE Filaire ou Cellulaire

Ligne analogique traditionnelle  
Et  
GSM Data ou GPRS



Système PSE ElmoTech  
**DONNEES PERSONNELLES  
REGIONAL, TOUTES DISP**  
Salle serveur de l'EP



Agent ACP - Surveillance PSE

Bureau du Pôle Centralisateur

Etablissement Pénitentiaire / Pôle Centralisateur



## *L'expérience de la collaboration public-privé dans la surveillance électronique en France*



✚ *un rôle renforcé du prestataire privé depuis 2 ans dans le placement sous surveillance électronique « mobile » (GPS):*

✚ *intervention de 2 prestataires : fourniture du matériel et du logiciel de surveillance, « filtrage » des alarmes par une société privée*

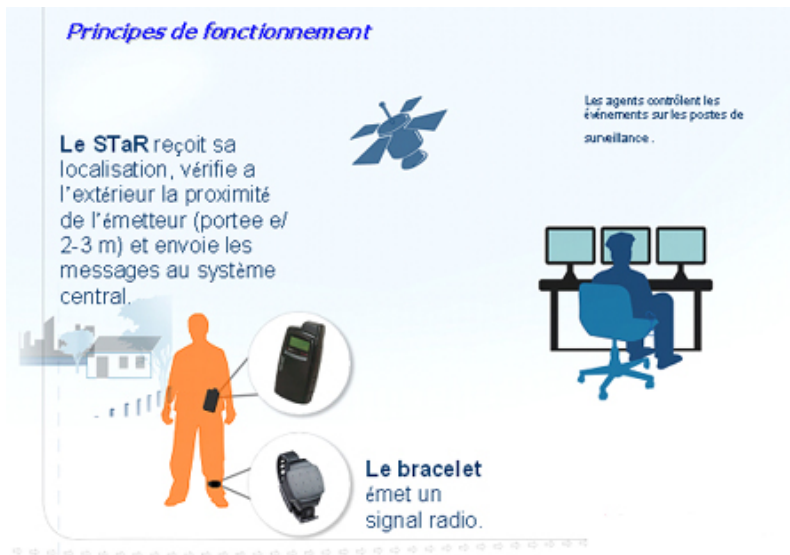


# Les difficultés dans la mise en œuvre de ce partenariat:

Les difficultés techniques ne sont toutes réglées par le prestataire privé

✚ les problèmes de téléphonie au moment de l'enquête de faisabilité ou en cours de mesure (placement sous surveillance électronique « fixe »)

✚ les problèmes liés à l'utilisation du matériel : problèmes de réseau (GPS) ou problèmes d'utilisation du matériel (placement sous surveillance électronique « mobile »)





## *Les difficultés liées directement au partenariat :*

- + De nombreux intervenants sur le dispositif:* Service pénitentiaire d'insertion et de probation, pôle centralisateur de contrôle, agent de pose, le(s) prestataire(s) privé(s)
- + Quel est l'interlocuteur public le plus pertinent pour le prestataire privé ?* l'échelon national (un seul marché national) ou un échelon déconcentré (des marchés régionaux ou locaux) ?
- + Besoin de « proximité » dans le travail quotidien entre le partenaire privé et public* (question de l'éloignement géographique du prestataire privé)

## *Les limites à ne pas dépasser dans la collaboration public-privé en matière de surveillance électronique*

Préserver l'anonymat des personnes concernées par le bracelet électronique pour le prestataire privé



*Le contact avec les personnes concernées par le bracelet électronique et le rendu compte à l'autorité judiciaire sont de la seule responsabilité de l'administration pénitentiaire*

# *Les évolutions envisagées à court terme en France sur l'organisation de la surveillance électronique*

✚ Un marché national

✚ Une délégation complète de la dimension technique de la surveillance électronique au prestataire privé

✚ Projet de rassembler les acteurs publics (personnels de surveillance en charge de la pose/ personnel d'insertion et de probation en charge de l'enquête) de la surveillance électronique au sein du service pénitentiaire d'insertion et de probation

## *Faut-il aller encore plus loin dans le partenariat public-privé en France ?*

- ✚ En France, l'exécution d'une peine ne peut être déléguée au secteur privé, elle est intégrée dans le processus de décision de condamnation*
- ✚ Le PSE a constitué une évolution et une ouverture des missions du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire; l'entière gestion de la surveillance électronique au secteur privé ne paraît pas envisageable*
- ✚ Un vrai rapport de confiance s'est construit entre les pôles de surveillance chargés du traitement des alarmes à l'administration pénitentiaire et les magistrats en charge de l'exécution des peines dans la gestion des alarmes: une alarme, complètement gérée par le secteur privé donnerait-elle le même résultat ?*

*La France connaît aujourd'hui un point d'équilibre entre le secteur public et le secteur privé dans la gestion de la surveillance électronique , qu'il ne convient pas de modifier en profondeur*

*L'administration pénitentiaire doit être le principal acteur de l'exécution de la peine*

*Le secteur privé doit être le principal acteur technique du dispositif*

# *6TH European Electronic Monitoring Conférence*

NEW DEVELOPMENTS; MEDIA, MYTHS, AND MANAGING EXPECTATIONS.

7-9 May 2009.

EGMOND AAN ZEE, THE NETHERLANDS ...

Direction Interrégionale des Services  
Pénitentiaires de Centre-Est Dijon

*Le Partenariat Public-privé dans la  
surveillance électronique en France:*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE